

## Faits saillants du rapport financier 2020

### Séance ordinaire du 8 juin 2021

Conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2020, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier a été vérifié et présenté aux membres du Conseil par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposé lors de la séance du Conseil municipal d'avril dernier. Si vous souhaitez en prendre connaissance plus en détail, je vous invite à consulter les documents: États financiers 2020 et Rapport du vérificateur disponibles sur le site internet de la Ville.

#### LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2020 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 11 098 352 \$ et les dépenses ont totalisé 9 579 460 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, activités d'investissement, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnement de 1 897 022 \$.

Au 31 décembre 2020, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 4 360 109 \$.

Le service de la dette est passé de 6 453 300 \$ en 2019 à 7 352 700 \$ en 2020.

#### LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M. Sc. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 13 avril 2021. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Saint-Césaire.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Césaire au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

#### TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la Ville, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (Référence au rapport financier page S45).

#### Aperçu des principaux mandats et réalisations exécutés en 2020 :

##### Bâtiments municipaux

- Réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme, **110 000 \$**.

##### Entretien des infrastructures routières et réseau public

- Réfection de l'avenue Brouillette et des rues Côté et Lessard, **865 000 \$**;
- Réfection de l'avenue des Érables et de la rue Leduc, **815 000 \$**;
- Remplacement du ponceau Gobeil (rang Rosalie), **440 000 \$** (avec une aide financière du Programme d'aide à la voirie locale pour 75% des coûts);
- Réfection du rang Rosalie **1 000 000 \$** (avec une aide financière du Programme d'aide à la voirie locale pour 75% des coûts);
- Plusieurs mandats de services professionnels en lien avec la planification des travaux d'infrastructures.

Guy Benjamin  
Maire